



Public concerné

Travailleurs désignés pour tenir un rôle dans l'organisation de la sécurité incendie de l'établissement, tel que : intervention sur un début d'incendie, encadrement de l'évacuation, prise en charge des handicapés, alerte des secours.

Objectifs

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens mis à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours, et procéder à l'évacuation de l'établissement en appliquant les consignes générales de sécurité.

Renseignements Pratiques

Durée : Une journée

Stagiaires : de 1 à 10 stagiaires

Certificat : Attestation de fin de formation

Matériel : Salle spacieuse, chaises et mur permettant la vidéo projection.
✓ Consignes de sécurité de l'établissement.

Progression Pédagogique

Enseignement théorique :

- Prévention du risque incendie
- Triangle du feu
- Modes de propagation
- Moyens d'extinction (extincteurs)
- Moyens d'alerte
- Méthode d'évacuation
- Missions des guides files et serre files
- Signature des consignes de sécurité

Enseignement pratique :

- Découverte des extincteurs
- Découverte du système d'alarme incendie
- Repérage du point de rassemblement
- Découverte des chemins d'évacuation
- Mise en œuvre de l'évacuation

Moyens pédagogiques

Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise.

Matériel Pédagogique : Fiches INRS, exposé sur rétroprojecteur.

Intervenant : Formateur expérimenté

Validation de la formation :

Attestation de formation aux exercices d'évacuation

Documentation

Chaque stagiaire reçoit :
Une documentation aide mémoire.

Planification

Intra-Entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux, prévoir l'accès aux zones d'activité.

Actualisation

Exercices semestriels

Références réglementaires

Articles R4227-28, R4227-39, et R4141-17 à R4141-20 du Code du Travail, Articles et réglementation relatifs au Risque Incendie.

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail Règle APSAD R6. Articles et réglementation relatifs à la **Formation à la sécurité**

Nous contacter



09.88.99.99.59
contact@innoprev.com